

La Boîte Rouge VIF

Stratégie de numérisation
de La Boîte Rouge VIF

(V1.0 mars 2023)



Réalisée dans le cadre du volet Accès numérique au patrimoine du Programme d'aide aux musées (PAM) de Patrimoine canadien.

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Nécessité de gestion des archives	4
Objectifs de numérisation	5
Sur le chemin d'une action collective	6
Notre programme préliminaire	7
Annexes	13
Annexe 1 - L'état des lieux sur nos collections	13
Annexe 2 - Droits de propriété intellectuelle	14
Annexe 3 - Considérations technologiques / systèmes et formats	17
Annexe 4 - Expériences précédentes et autres considérations	17
Annexe 5 - Ressources nécessaires et coûts envisagés (à compléter)	19

INTRODUCTION

La Boîte Rouge VIF est un organisme autochtone sans but lucratif fondé en 1999 qui place la cocréation au service de la transmission culturelle. Notre équipe se spécialise dans la mise en relief des savoir-faire et des savoir-être des Premiers Peuples en s'inspirant de leurs approches consensuelles et de leurs méthodes collaboratives. Nos collaborateurs se situent principalement au Québec et en Ontario, en plus d'en compter dans plusieurs provinces canadiennes ainsi qu'à l'internationale, notamment au Brésil. La Boîte Rouge VIF possède une expertise dans plusieurs secteurs de la production et de la création visant un travail collaboratif avec les communautés pour la transmission de leur culture et à l'expression d'identités renouvelées, notamment par le biais d'expositions, de sites Web, de productions audiovisuelles et interactives, de publications et de matériel pédagogique. L'objectif visé pour chacune de ces productions est de favoriser l'accès au plus grand nombre à des contenus sensibles et culturellement signifiants.

Le processus menant à la création d'un produit de transmission culturelle implique des membres des Premiers Peuples, des experts culturels de différents âges, sexes et provenant de réalités culturelles variées, ceci dans l'objectif de mettre en commun la multiplicité des points de vue dans l'expression de leur propre identité et culture. La recherche et la documentation prennent ainsi une grande place dans le processus de production afin d'assurer la valorisation du patrimoine immatériel. De façon générale, des paroles, des gestes et les lieux culturellement signifiants sont méticuleusement captés et enregistrés par le biais d'entrevues avec des aînées ou autres experts locaux, d'une activité communautaire ou de l'expression d'un savoir culturel. De cette manière, les langues, les cultures et les patrimoines immatériels sont documentés et « conservés ». Ce riche matériel est sans contredit une référence culturelle importante et nécessaire pour la préservation des cultures autochtones et de leur transmission. De type documentaire, ces archives représentent donc la parole, les gestes et les savoirs autochtones en toute authenticité ; elles ont le potentiel de rendre un portrait juste, sensible et bien réel des cultures autochtones des 11 nations au Québec au 21^e siècle.

Nécessité de gestion des archives

Depuis 23 ans, La BRV a accumulé une quantité importante d'archives vidéo, sonores et photographiques, dans le cadre d'activités auto-initiées ou de projets développés en partenariat avec d'autres organisations. Ces archives sont actuellement répertoriées par titre de projet et année de captation, selon une classification de base sur fichier Excel où il s'avère laborieux de s'y retrouver sans l'aide de la mémoire des cinéastes, témoins de l'expérience de captation. Cet état de fait rend extrêmement difficile l'utilisation de ces contenus par notre équipe élargie dans l'élaboration de nouvelles productions audiovisuelles.

De plus, La BRV étant un organisme à but non lucratif dont le financement dépend exclusivement des projets que nous menons (nous ne bénéficions pas d'aide au fonctionnement), nous ne sommes présentement pas en mesure d'assurer une gestion pérenne de ces archives. Nos protocoles actuels se limitent à une gestion minimale des données où les sources originales sont sauvegardées en double copies sur des disques durs ne faisant pas l'objet de vérifications systématiques.

Au-delà de l'intégrité des données, qui est un enjeu important dans l'objectif de sauvegarde des savoirs culturels par le biais des technologies de l'information, il nous est impossible avec notre système actuel de répondre adéquatement à notre mission de valorisation et de transmission culturelle des Premiers Peuples en rendant accessibles ces documents dans l'espace et dans le temps.

Ces difficultés reliées à la gestion de nos archives augmentent invariablement avec les années, au fil de nos différents projets. Il est urgent de réagir à cette situation, et c'est pourquoi la « Stratégie de numérisation de La BRV » contribuera à ce que notre organisme puisse innover dans sa façon de gérer ses documents audiovisuels.

Objectifs de numérisation

Notre « Stratégie de numérisation » structurera donc la consultation et la recherche au sein de nos collections, facilitant ainsi non seulement l'intégration et la mise en valeur de celles-ci dans la réalisation de nos propres productions de transmission culturelle, mais également pour celles de nos nombreux partenaires. En effet, notre organisme reçoit de nombreuses demandes provenant de ses membres et des communautés qui recherchent des archives vidéo contemporaines afin de rendre visible et de mettre en valeur leur propre patrimoine autochtone ; de sorte que nos collections, une fois numérisées, classées et indexées, nous permettront également d'augmenter nos capacités pour mieux répondre à notre milieu, et ce toujours dans l'optique de mieux faire connaître les réalités autochtones. Ces demandes sont grandissantes, notamment dû aux nombreuses initiatives actuelles dans les domaines de l'éducation en milieux scolaire et populaire, et ce autant chez les Autochtones que chez les Allochtones.

Les personnes apparaissant dans les images d'archives et nos partenaires détenant des droits de copropriétés auront un accès numérique privilégié, encourageant ainsi la transmission culturelle au sein des familles et des communautés autochtones partenaires.

Le processus de réalisation de notre « Stratégie de numérisation » améliorera grandement les capacités de notre équipe et, ultimement, les organismes autochtones pourront bénéficier de nos conseils en matière de gestion archivistique par le biais d'un accompagnement personnalisé. Pour contribuer au transfert et à l'appropriation du protocole développé, nous publierons un guide visant l'implantation d'une culture de gestion archivistique dans les organismes culturels autochtones.

En plus de répondre aux besoins de production interne et à contribuer activement à la valorisation des cultures autochtones, notre « Stratégie de numérisation » servira ultimement à positionner notre organisme comme un pôle de référence en matière de gestion des archives auprès de nos collaborateurs et partenaires actuels et futurs. En effet, La Boîte Rouge VIF a comme vision de s'affirmer en tant qu'agent de changement et acteur influent dans le domaine de la médiation, de la préservation et du soutien au patrimoine autochtone.

Publics cibles

Nos archives numériques devront être accessibles de façon spécifique et indépendante à deux grands ensembles: (1) à l'interne, aux équipes de La Boîte Rouge VIF, c'est-à-dire ses employés, clients, partenaires et collaborateurs proches; et, plus largement (2) au grand public.

Concrètement, La BRV aurait toujours accès à l'intégralité des contenus, représentant l'entièreté des documents numérisés, inaltérés. Tandis que le grand public aurait accès à des extraits et/ou montages libérés de droits.

La BRV nécessite l'accès à une plateforme permettant le visionnement de données brutes en vue de créer des outils spécifiques de diffusion de façon collaborative. Cette plateforme aurait comme objectif premier de permettre le visionnement dans un environnement sécurisé, tout en favorisant la sélection d'extraits, la prise de notes et l'échange de commentaires entre les partenaires d'un projet.

Des accès privilégiés permettraient aux clients et partenaires de rechercher dans différentes collections, de visualiser les contenus audiovisuels dont ils ont la propriété et de télécharger les productions finales sur lesquelles ils ont des droits. Un client par exemple pourrait retrouver sur la même page, tous les contenus d'une production sur laquelle nous travaillons conjointement, autant les enregistrements originaux (*rushes*) que les produits finaux; tandis qu'un individu ayant participé à un projet spécifique, pourrait y retrouver ses images, entrevues et les films où il apparaît. Un collaborateur pourrait donner accès à ses contenus à une tierce personne afin de négocier des droits de suite ou élaborer de nouvelles productions.

Tous les contenus ayant fait l'objet d'une diffusion publique ou pour lesquels les droits de diffusion ont été libérés pourraient être accessibles sans accès privilégié. Une grande partie de nos collections ainsi que l'ensemble de nos productions seraient ainsi disponibles en un lieu unifié pour le plus grand nombre.

Sur le chemin d'une action collective

Travaillant directement dans les communautés avec l'ensemble des 11 nations, La BRV a constaté auprès de ses collaborateurs de nombreuses carences en lien avec la gestion des archives s'apparentant à notre propre conjoncture. Dépourvus d'aides et aux prises avec un criant manque de relève, nos partenaires autochtones sont notamment à la recherche d'un modèle de gestion accessible, abordable et à leur image. C'est pourquoi, en novembre 2022, nous avons initié le processus de rédaction de notre « Stratégie de numérisation » en réunissant à Wendake une trentaine de partenaires directement impliqués dans la préservation de leur patrimoine afin de tenir une « *Journée de réflexion et de discussion sur les stratégies de numérisation adaptées aux réalités des organismes autochtones* ». Sous le mode de la concertation, nous avons ainsi cerné les besoins du milieu, les défis et les pistes de solutions, en plus de générer une synergie de groupe qui sera un atout de premier plan pour toute la durée de ce projet. Ce moment unique de réflexion a également permis de révéler que nous partagions tous les mêmes préoccupations autour de ces 3 thèmes: *l'Accessibilité des archives (interne/externe)*, *l'Évolution des archives (statique/dynamique)* et *la Pérennité des archives (responsabilité/éthique)*. Le rapport issu de cette réflexion collective nous a ainsi permis de jeter les bases intellectuelles, techniques et éthiques de notre première « Stratégie

de numérisation » qui servira ultimement de document de référence pour tous nos défis communs, notamment l'accès universel aux langues autochtones.

Devant les besoins et objectifs auxquels notre organisme doit répondre, l'enjeu premier est de s'assurer de développer une « Stratégie de numérisation » en plusieurs phases qui, réalisées de façon structurante avec des partenaires qualifiés, permettront à notre organisme d'acquérir les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour non seulement préserver et mettre en valeur ce patrimoine, mais également de nous positionner comme un pôle de référence auprès des organismes autochtones au Québec. Nos deux partenaires de proximité (experts dans le domaine) sont la Société d'histoire et généalogie Maria Chapdelaine (SHGMC) et DEVICOM – solutions technologiques. Ces partenaires, avec qui nous avons collaboré pour la rédaction de notre « Stratégie de numérisation », ont récemment mis en ligne la plateforme numérique « LaVoute.tv », en collaboration avec le Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ). La plateforme se veut un portail de diffusion des archives audiovisuelles de l'ensemble du territoire québécois. Pour mener à bien cet ambitieux projet, la SHGMC a fait l'acquisition de l'ensemble du matériel de numérisation hautement spécialisé pour tous les supports possibles. Ces partenaires de proximité collaboreront donc avec notre organisme pour l'ensemble des phases de notre projet. La tenue de notre « Journée de réflexion et de discussion sur les stratégies de numérisation adaptées aux réalités des organismes autochtones » a également permis de former un regroupement de près d'une trentaine d'organisations autochtones intéressées à contribuer à notre projet.

Notre programme préliminaire

Concrètement, notre présente « Stratégie de numérisation » comporte **3 grandes phases de réalisation**, réparties sur 3 ans, où chacune développe sa propre fonction autonome en attente de la prochaine enveloppe, à l'image des poupées russes. Notre « Stratégie de numérisation » débute donc par le développement d'une saine gestion interne, pour culminer avec la mise en ligne de nos différentes collections, pour nos membres et le grand public. Pour l'ensemble de ces trois phases, de nombreuses rencontres de groupes et individualisées avec nos partenaires autochtones et experts technologiques permettront d'établir les paramètres incontournables de cette stratégie de numérisation en tenant compte des réalités et des besoins de chacun dans le but de développer un modèle spécifique standardisé applicable par les communautés autochtones. La concertation auprès d'experts culturels et d'autres organisations culturelles et patrimoniales autochtones permettra de créer les fondements nécessaires de cette stratégie. Un comité aviseur (co-développement, validation et suivi) sera formé parmi les partenaires et des experts externes afin de s'assurer de la cohérence, du respect et de la conformité des protocoles développés, en lien avec les réalités culturelles autochtones et des milieux de la transmission et de la préservation des patrimoines autochtones. Les activités liées à ce projet débuteront en mai 2023 pour se terminer en mars 2026.

LA PREMIÈRE PHASE (2023-2024) se compose de 5 étapes, toutes réalisées conjointement avec nos collaborateurs experts technologiques ainsi que notre regroupement d'organismes partenaires autochtones :

(1) Création d'un « Comité de travail » provincial inter-nation et intersectoriel.

La BRV formera un comité de travail de six représentants d'organismes autochtones provenant de secteurs variés (muséal, production audiovisuelle, organismes autochtones en recherche, culture, langues et patrimoine). Ce comité sera composé d'organismes présents lors de la tenue de la 1^{ère} « Journée de réflexion et de discussion sur les stratégies de numérisation adaptées aux réalités des

organismes autochtones », ayant en commun des préoccupations et des enjeux liés à l'archivage de matériels audiovisuelles du patrimoine immatériel autochtones (langues et cultures autochtones). Ce comité participera au développement du projet dans son ensemble, sera aviseur et validateur des différentes étapes du projet.

(2) Conception d'un système d'outils de gestion documentaire. Guidé par l'équipe expérimentée de la SHGMC, Devicom et le Comité de travail autochtone, nous procéderons à l'élaboration et au développement des différentes composantes de notre système de gestion des documents d'archives audiovisuels qui répondra aux enjeux des langues et des patrimoines culturels autochtones. Ce système, fonctionnel et documenté, présentera une méthodologie simple, adaptée et transférable à d'autres organismes et communautés autochtones. Il comprendra minimalement les protocoles suivants: une politique de gestion intégrée des documents, un protocole de discrimination des contenus, un plan de classification, une convention d'indexation et de nomination des fichiers, un calendrier de conservation, un thésaurus intégrant les langues autochtones (liste ordonnée de termes normalisés utilisés pour indexer et classer des documents d'information), une procédure de gestion des documents actifs, une procédure de gestion des documents inactifs, une procédure de gestion des archives, une politique de transfert et de migration des supports, un manuel de gestion documentaire.

(3) Numérisation des collections en péril. Une fraction des archives de La BRV est actuellement en péril vu l'état de dégradation des supports sur lesquels elles sont sauvegardées (voir L'ÉTAT DES LIEUX SUR NOS COLLECTIONS en Annexe 1 pour plus d'informations) ; il est donc urgent et prioritaire de sauvegarder en format numérique les archives analogiques de l'organisme, captées entre 1998 et 2009. Celles-ci représentent seulement 5% des collections totales de La BRV, mais ces archives dépeignent néanmoins un témoignage unique des cultures autochtones au tournant du 21^e siècle. L'équipe expérimentée de la SHGMC, qui possède l'équipement et les connaissances nécessaires à la numérisation de tous les supports, procèdera à cette numérisation de nos archives en péril. De plus, ce matériel numérisé servira d'échantillons pour l'étape suivante.

(4) Expérimentation et validation du système de gestion des documents d'archives audiovisuels. La BRV expérimentera les différents protocoles de son système de gestion des documents avec des échantillons de matériels audiovisuels provenant de ses archives en péril (environ 150 cassettes miniDV, 500 diapositives et 100h d'enregistrement audio). Cet échantillon est représentatif de tous les types de contenus que La BRV capte et archive, et de ce fait il représente un matériel suffisant pour, en cette première phase, s'assurer de nous confronter aux problématiques majeures et d'apporter les changements requis aux procédures et protocoles dans l'optique de produire la version finale notre système d'outils de gestion documentaire. À noter que le « Comité de travail provincial inter-nation et intersectoriel » commentera et validera chacune des procédures dudit système de gestion.

(5) Production d'un « Guide d'accompagnement et de formation ». Cette dernière étape consiste à développer un guide d'accompagnement et de formation aux bonnes pratiques de gestion d'archives audiovisuelles en contextes de langues et de cultures autochtones destiné autant à nos employés (actuels et futurs) qu'à d'autres organismes autochtones. Dans l'optique de former nos employés et de positionner La BRV comme un pôle de références en la matière, nous souhaitons développer un guide accessible et compréhensible pour toutes personnes non-spécialistes en gestion des archives. Pour ce faire, nous allons documenter visuellement (filmer) et méthodologiquement (à l'écrit) toutes les étapes du développement de la mise en place de notre système de gestion d'archives audiovisuelles développé avec nos partenaires technologiques, soit la Société d'Histoire et de Généalogie Maria-Chapdelaine et Devicom.

À la fin de chacune des grandes étapes du développement, une série de capsules vidéo formatives sera réalisée. De la concertation au développement collaboratif du système de gestion, passant par des exercices pratiques d'encodage et d'indexation, le petit guide des bonnes pratiques archivistiques sera hautement visuel, présentant la démarche entière vécue par notre équipe. L'outil en ligne, de nature publique, sera utilisé à l'interne afin de former une relève archivistique autochtone.

LA SECONDE PHASE (2024-2025) concerne la mise en application de notre système d'outils de gestion documentaire auprès de l'ensemble de nos collections, et se décline également en 5 étapes principales, toutes réalisées conjointement avec nos partenaires technologiques ainsi que notre regroupement d'organismes partenaires autochtones.

(1) La mise en application du protocole de discrimination des contenus. La BRV lancera la seconde phase de concrétisation de notre « Stratégie de numérisation » en étendant son système d'outils de gestion à ses collections audiovisuelles en sélectionnant, par l'application de notre protocole de discrimination des contenus¹, ce qui devra constituer nos collections officielles ; nous prévoyons que 50% de nos collections franchiront cette étape.

(2) La mise en application du plan de classification. Les collections retenues devront ultimement être facilement accessibles à l'interne afin que notre équipe de créateurs puisse aisément développer de nouveaux outils de médiation culturelle mettant en valeur les cultures autochtones auprès de différents publics. Les objectifs suivants guideront le déroulement de cette seconde étape : accélérer le classement des dossiers quel que soit leur nature ou leur support; favoriser l'accès à l'information en accélérant l'identification et le repérage des documents et des informations qu'ils contiennent; favoriser la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions de manière plus rapide et plus efficace; accroître la sécurité des documents, notamment en protégeant les données à caractère personnel qu'ils contiennent; diminuer les conséquences de la mobilité du personnel en permettant la continuité des opérations; accroître l'efficacité de l'organisation dans l'accomplissement de ses activités.

(3) La mise en application de la convention d'indexation et de nomination des fichiers. Avec l'aide du thésaurus développé lors la première phase, La BRV indexera tous les fichiers sources à archiver. La structure développée permettra d'attribuer aux documents des lieux, personnes, sujets et mots-concepts représentatifs des contenus, de manière à en dégager le sujet principal et le contexte de captation. Un résumé en texte continu sera également produit. Ces métadonnées descriptives faciliteront le repérage des documents à l'aide d'un moteur de recherche.

¹ Les documents audiovisuels devraient contribuer à la valorisation des communautés des Premières Nations; respecter les règles éthiques et légales en cours dans la société et selon les volontés des communautés participantes; démontrer des qualités esthétiques minimales; présenter un contenu pertinent; etc.

Accessibilité des contenus

L'accessibilité dans les deux langues officielles (français et anglais) fera partie intégrante du processus d'archivage officiel. Chaque élément sera d'abord identifié par des mots-clés standardisés (index dynamique BRV en thématiques émergeantes + Thésaurus des sujets de base du gouvernement du Canada dans les deux langues officielles).²

Une description sommaire accompagnera systématiquement les groupes d'éléments en relation avec le contexte de captation. Finalement, les productions audiovisuelles finales ainsi que les images sélectionnées représentatives de l'expérience d'un projet faisant l'objet d'une licence publique de diffusion afficheront un résumé des propos et/ou des contenus visuels pouvant être pris en charge par les outils spécifiques d'accessibilité (lecteurs automatiques et autres équipements spécialisés). De façon générale, les productions audiovisuelles seront accessibles dans les deux langues officielles par le biais d'un sous-titrage dans l'autre langue.

Les contenus grand public respecteront les plus hauts standards de l'accessibilité tandis que les collections d'archives brutes bénéficieront d'une version aménagée du protocole favorisant principalement la recherche de contenu dans l'archive.

(4) La conversion de nos archives sélectionnées. Cette étape consiste à convertir nos fichiers sources sélectionnés dans le meilleur format de sauvegarde en prévision de nombreuses utilités : pour un dépôt au sein de notre serveur afin que notre équipe puisse accéder à tous nos fichiers audiovisuels dans un seul et même emplacement ; pour une éventuelle mise en ligne de nos collections pour nos partenaires et le grand public ; pour une sauvegarde supplémentaire de nos archives (nous sauvegardons déjà tous nos fichiers dans leurs formats natifs respectifs), etc.

Considérations technologiques / accessibilité

Le site offrira différentes façons d'avoir accès aux contenus. Considérant la grande disparité de bandes passantes dans les communautés éloignées, les contenus audiovisuels devraient pouvoir s'afficher à de multiples résolutions, allant d'un extrait textuel, passant par une diffusion audio uniquement accompagnée d'une image statique, à la vidéo en 360p, 480p, 720p, jusqu'au format original (HD ou 4K). Dans le cas des photos, de façon similaire, une variété de résolutions permettra une plus grande diffusion. Ces éléments numérisés et accessibles sur la plateforme seraient également considérés en tant qu'archives de second niveau, participant ainsi à la sauvegarde à long terme de nos collections. Pour plus d'information à ce sujet, voir la section CONSIDÉRATIONS TECHNOLOGIQUES / SYSTÈMES ET FORMATS à l'annexe 3.

² À cet effet, nous prévoyons développer le projet expérimental d'un thésaurus autochtone en collaboration avec des chercheurs de l'UQAC et les organismes autochtones partenaires regroupés lors de notre concertation à Québec en novembre 2022.

(5) Poursuite de la production du « Guide d'accompagnement et de formation ». Cette dernière étape consiste à poursuivre le développement d'un guide d'accompagnement et de formation aux bonnes pratiques de gestion d'archives audiovisuelles en contextes de langues et de cultures autochtones destiné autant à nos employés (actuels et futurs) qu'aux autres organismes autochtones. À la fin de chacune des grandes étapes du développement, une capsule vidéo formative sera réalisée. Les vidéos seront éventuellement mises en ligne, partagées et utilisées à l'interne afin de former une relève archivistique autochtone.

LA TROISIÈME PHASE (2025-2026) concerne la mise en ligne de nos collections sélectionnées sur un espace web afin de les rendre facilement accessibles à notre équipe, nos collaborateurs et partenaires. Nous souhaitons également rendre ces contenus accessibles à différents publics en proposant du matériel de transmission culturelle et des contenus numériques culturellement signifiant pour les Premiers Peuples et pour la population canadienne en général, et ce tout en guidant l'utilisateur dans sa découverte culturelle ou interculturelle. Cette phase finale de notre stratégie de numérisation se décline en plusieurs étapes, toutes réalisées conjointement avec nos partenaires. Pour cette phase, plusieurs expertises de l'équipe de La BRV seront mises à contribution, étant donné qu'elle concerne la production d'un outil numérique.

(1) Développer le cahier de charge. L'étape initiale consiste à développer le cahier des charges qui décrira en détail le projet de diffusion et ses enjeux. Ainsi, il mentionnera avec précision : les objectifs principaux et secondaires, les limites du projet, les fonctions au regard des contenus, les fonctions au regard de l'expérience de l'usager, les critères de design (technologiques, ergonomiques, éthiques et esthétiques). La démarche de collaboration sera explicitée via un tableau illustrant les niveaux de collaboration, les moments d'approbation et de validation à chaque étapes du processus. Ainsi, l'architecture de l'information (arborescence, rubriques), les outils, conditions et étapes de développement, les fonctionnalités à mettre en place (paiement en ligne, membership numérique), le type d'hébergement (mutualisé, dédié, VPS ou Cloud), le nom de domaine et tant d'autres caractéristiques seront consignées en un même lieu afin d'orienter et ultimement d'évaluer la production de la plateforme.

(2) Développer le concept préliminaire de l'espace web. En parallèle à l'étape initiale sera développé un canevas pour la grille graphique (identité visuelle), des moodboards et les planches graphiques préliminaires (design statique) de l'espace web qui accueillera nos collections. Ce concept préliminaire permettra à nos partenaires technologiques d'avoir une vision globale de l'ambiance graphique, et de mieux appréhender l'esprit de l'univers visuel que nous souhaitons proposer. Ce développement tiendra compte des tendances du Web, des codes du secteur d'activité et des exigences implicites des futurs usagers (à l'interne comme à l'externe). À noter que nous ferons évaluer le concept global et les qualités esthétiques par le « Comité de travail provincial inter-nation et intersectoriel ». Des tests d'ergonomie seront effectués avec des groupes-cibles afin d'ajuster l'interface.

(3) Conception graphique de l'espace web. L'étape suivante consiste à réaliser concrètement l'interface et les planches graphiques définitives. Cette étape englobe la mise en place de tous les éléments nécessaires à la création de l'espace web.

(4) La programmation de l'espace web et l'intégration des contenus. La transformation des maquettes graphiques en un site web interactif d'archives audiovisuelles nous amènera à travailler avec DEVICOM, qui depuis 30 ans s'est spécialisé dans la recherche et le développement de nouvelles technologies et de solutions stratégiques adaptées. Une fois l'enveloppe du site programmée, notre équipe sera en charge de l'intégration des contenus via le module de gestion de contenus. C'est à cette étape que seront intégrées dans l'Espace web nos collections audiovisuelles pour la diffusion en ligne et toutes les métadonnées s'y rattachant.

Sécurisation des contenus

Bien que rien ne soit complètement à l'épreuve de l'utilisation non-autorisée des contenus numériques disponibles via l'Internet, il est impératif de mettre tout en œuvre pour complexifier le processus d'appropriation des images et autres documents audiovisuels. Ainsi, la programmation de la plateforme devra intégrer les plus récentes technologies limitant la sauvegarde locale des contenus visionnés. Il va de soi que l'accès sécurisé limitée à une utilisation interne et aux partenaires sera monitoré afin d'assurer un cadre d'application en accord avec le protocole d'usage. Une licence devra être acceptée à cet effet pour chaque utilisateur et son action sur la plateforme sera répertoriée. Pour plus d'information à ce sujet, voir la section DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE à l'annexe 2.

(5) Les tests d'usagers. À cette étape, l'équipe de La BRV, le « Comité de travail provincial inter-nation et intersectoriel », nos différents partenaires autochtones ainsi que des personnes externes (public cible) navigueront sur le nouvel espace web afin de valider le travail de l'équipe. Concrètement, il s'agit d'analyser des comportements de réels utilisateurs sur l'Espace web afin de comprendre les attentes et les perceptions de ces derniers lors de la réalisation de tâches centrales du site. Ces tests d'usagers se feront sur différentes fureteurs web et sur différents appareils électroniques (cellulaire, tablette, ordinateur, Mac/PC). Des corrections/modifications seront apportées suite à la compilation des tests.

(6) Mise en ligne, suivi et maintenance. Ultime étape de la consécration de notre espace web, celle-ci comprendra également une formation de notre équipe par nos partenaires technologiques sur certaines fonctionnalités utiles, telles que l'administration du contenu de son site ou le suivi statistique de sa vitrine virtuelle (trafic entrant, pages visitées, durée de session, taux de rebond). Enfin, nos partenaires technologiques pourraient être amenés à gérer les mises à jour, sauvegardes régulières, assistance technique et maintenance du site (si le site en requiert) étant donné que notre structure organisationnelle ne peut se le permettre (financé aux projets et non au fonctionnement) à l'heure actuelle. De plus, rien ne garantit la pérennité de notre organisme à but non lucratif dans un avenir à long terme.

(7) Finalisation du «Guide d'accompagnement et de formation». Cette dernière étape consiste à finaliser le guide d'accompagnement et de formation aux bonnes pratiques de gestion d'archives audiovisuelles en contextes de langues et de cultures autochtones.

(8) Lancement de l'espace web lors d'une «Journée de réflexion et de discussion sur les stratégies de numérisation adaptées aux réalités des organismes autochtones». La fin de la mise en place de notre Stratégie de numérisation et le lancement officiel de l'espace web dédié à nos collections audiovisuelles concorderont avec la tenue d'une seconde grande rencontre avec tous nos partenaires autochtones. Ce moment sera donc consacré au partage de notre «Guide d'accompagnement et de formation» qui servira ultimement de document de référence pour nos défis communs. Cette journée sera également consacrée à une réflexion collective sur l'importance de développer, tous ensemble, un nouveau projet mobilisateur et enrichissant pour les 11 nations, soit une éventuelle «*Stratégie de numérisation NATIONALE adaptée aux réalités des organismes autochtones*».

Annexes

Annexe 1 - L'état des lieux sur nos collections

La BRV, dont chacune de ses actions est basée sur des principes innovants de recherche collaborative et de la cocréation, capte et sauvegarde des données sources qui vont au-delà des extrants et productions ultimement recherchés, notamment de documents audiovisuels témoins (vidéo, photos et enregistrements sonores) des étapes clés du processus de développement de ses projets. De telle sorte que notre organisme a cumulé, au fil de ses 23 années d'existence : (1) de la **documentation audiovisuelle témoin** de projets menés avec nos partenaires ; (2) des **images vidéo, photos et bandes sonores sources** d'entrevues, d'expression de savoir-faire et de documentation de culture matériel captés majoritairement en communauté ; (3) des **transcriptions et des traductions** d'entrevues et de témoignages ainsi que (4) des **productions concrètes/extrants** sous la forme de capsules, clips, courts-métrages, films, productions graphiques, etc.

Actuellement, nos archives comptent près de 3200 heures de documentation et de témoignages culturels en vidéo, dont cinq collections majeures (plus de 100 heures de vidéos chacune) et plusieurs collections de plus petites envergures, toutes captées dans les communautés autochtones au Québec, en Ontario et au Brésil. Cette période de captation a vu se succéder deux grands supports d'enregistrement, notamment pour la vidéo : l'enregistrement sur bandes magnétiques - Cassettes miniDV (entre 1999 et 2009) et l'enregistrement numérique (entre 2010 à aujourd'hui). L'état de conservation des archives vidéo analogiques se trouvant sur cassettes miniDV est alarmant, vulnérables aux incidents et au vieillissement des rubans. Nous avons récemment tenté de numériser ce précieux matériel avec un équipement improvisé, mais cette tentative n'a pas été concluante, seulement 10% de nos 151 cassettes ont pu être numérisées. Une copie DVD de ces cassettes existe toutefois ; cependant, les DVD sont aussi à risque car nous avons constaté des difficultés de lecture avec des DVDs déformés en raison d'une étiquette autocollante. De plus, cette archive DVD est de seconde génération, vu qu'un encodage a été effectué par le logiciel qui les a gravés.

Quelques 500 diapositives, négatifs et photos développées et 100 heures d'enregistrements sonores sur bande semblent être dans un état acceptable ; cependant, cet état demeure précaire comme nous ne bénéficions pas de ressources garantissant la conservation de ces supports. De surcroît, ces supports ne permettent pas à notre équipe de les exploiter dans nos nouvelles productions.

La BRV garde tout le matériel en format original sur des disques durs en double copies. Ainsi, les photographies et autres documents audiovisuels numériques sont conservés dans divers formats propriétaires, relativement à l'équipement duquel ils proviennent (caméra vidéo, appareil photo, mobile, etc.).

Nous avons aussi cumulé des dizaines de milliers de photographies numériques.

Quantitativement, ces collections se déclinent ainsi :

- (1) **Documentation témoin** : 500 heures de vidéo et 8000 photographies numériques et analogiques;
- (2) **Images sources** : 2000 heures de vidéo, 250 heures de bandes sonores et 16 000 photographies numériques et analogiques;
- (3) **Transcriptions et traductions** : 5000 pages de verbatim;
- (4) **Productions** : 100 capsules, 50 courts-métrages, 1 film, 200 montages graphiques.

Annexe 2 - Droits de propriété intellectuelle

Travaillant depuis de très nombreuses années auprès d'organismes autochtones partenaires, nous sommes bien au fait que ces derniers n'ont ni les moyens techniques ni les moyens humains et encore moins financiers de sauvegarder les archives visuelles que nous produisons en leur compagnie. C'est pourquoi notre organisme s'est donné le devoir d'archiver pour tous nos clients, collaborateurs et/ou partenaires les images sources ainsi que les productions que nous réalisons avec eux.

Nous suivons et respectons avec rigueur le Protocole éthique de recherche de l'Association des Premiers Peuples du Québec et du Labrador (APNQL)³. Ce protocole met de l'avant trois valeurs fondamentales pour la mise en œuvre de projet collaboratif avec une Première Nation. Ces valeurs sont le respect, l'équité et la réciprocité. Elles doivent coexister et paver la route à toute entente de collaboration pour la réalisation de tout projet. Ce protocole s'accompagne des « **Principes PCAP** » qui se traduisent par : (1) Propriété collective de l'information par un groupe; (2) Contrôle de la recherche et de l'information par les Premières Nations; (3) Accès aux données et à leur gestion; (4) Possession physique des données. Ces principes incarnent l'expression d'une autodétermination et à une réponse politique à une tendance coloniale tenace en matière de recherche et de gestion de l'information. Les avantages des « Principes PCAP » sont nombreux, dont la restauration de la confiance, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des recherches, la diminution des préjugés, le développement efficace des capacités et l'apprentissage de l'autonomie communautaire pour faire bouger les choses.

Nous considérons que le présent projet, et ses suites, correspondent entièrement à ces lignes de bonnes conduites.

Parmi les déclarations de principes qui se retrouvent dans ledit protocole, celles-ci dictent plus particulièrement notre façon de sauvegarder et transmettre les documents audiovisuels que nous captions en communauté :

4. Le consentement libre, préalable et éclairé doit être obtenu des Premières Nations au Québec et au Labrador ainsi que des participants.

De ce fait, toutes nos archives sont accompagnées d'une feuille de libération et de droits et d'utilisation (release) d'une seule page afin que les participants puissent accepter et signer en pleine connaissance de cause. Ce document contient deux niveaux de libération de droits : (1) une licence d'utilisation pour le projet courant pour lequel le participant a accepté de se faire filmer, photographier et/ou enregistrer, mais aussi (2) une licence d'utilisation pour la réalisation de tous produits de mise en valeur de la culture autochtone en général, tels que produits web, expositions, matériels pédagogiques, catalogues, livres, films, etc. Dans le cas du second niveau, l'acceptation du participant est ancrée dans le lien de confiance établi entre ce dernier et notre organisme, en quelque sorte notre marque de commerce dont nous sommes extrêmement fiers. En contrepartie, La BRV garantit au titulaire qu'elle n'utilisera pas les items ci-hauts cochés ni n'en permettra l'utilisation à d'autres fins que celles prévues dans la présente licence, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du titulaire. De telle sorte que lorsque notre organisme souhaite utiliser ou mettre en valeur une partie ou l'intégrité d'un document audiovisuel, nous contactons ledit participant afin de lui expliquer le nouveau projet, nous lui faisons parvenir une nouvelle feuille

³ <https://cerpe.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/29/2016/08/Protocole-de-recherche-des-Premieres-Nations-au-Quebec-Labrador-2014.pdf>

de libération et de droits et d'utilisation (release), et nous lui offrons un cachet de participation, le cas échéant. Nous considérons donc toujours que nos collections sont en « copropriétés avec les participants » (droits conjoints). Ces démarches auprès de nos participants et de nos collaborateurs nous permettent également de maintenir nos bonnes relations avec les personnes filmées, tout en valorisant leur parole par le biais de nouvelles productions.

5. Les Premières Nations au Québec et au Labrador sont les gardiens et les interprètes de leurs cultures et de leurs systèmes de connaissances du passé, du présent et du futur. Elles en ont la propriété collective. & 6. Les Premières Nations au Québec et au Labrador ont le droit et l'obligation d'exercer un contrôle sur leur patrimoine culturel et leurs savoirs traditionnels dans le but de les protéger.

Les projets qui sont menés par notre organisme émanent des communautés elles-mêmes, et correspondent par le fait même aux différents besoins ressentis par ces dernières. Nos projets sont donc endossés par l'ensemble de la communauté, incluant les instances culturelles et politiques. Lorsque notre organisme initie des projets, comme c'est le cas présent avec notre « Stratégie de numérisation », nous nous assurons d'informer l'ensemble des communautés et de concerter un nombre représentatif de celles-ci. C'est pourquoi nous avons tenu à initier ce projet en invitant plus d'une trentaine de partenaires autochtones à la « Journée de réflexion et de discussion sur les stratégies de numérisation adaptées aux réalités des organismes autochtones » le 11 novembre dernier. Le rapport ci-joint sera à la fois notre guide éthique et pratique pour l'ensemble de ce projet d'envergure. De plus, nous allons, comme il se doit pour de tels projets fédérateurs des communautés, créer un « Comité des Sages », composé de participants qui veilleront au respect, à l'équité et à la réciprocité de nos différentes étapes de développement et de production. Ce « Comité des Sages » sera composé d'environ six membres, incluant trois partenaires présents lors de la rencontre ainsi que trois aînés externe au projet. Ce comité validera également chacune des étapes.

12. Tous les résultats de recherches, d'études ou d'enquêtes au sujet des Premières Nations au Québec et au Labrador doivent être validés par celles-ci et leur être retournés. Les droits de coauteurs des contributeurs des Premières Nations sont reconnus, lorsqu'il y a lieu.

De facto, nous considérons donc que la propriété intellectuelle de tout ce qui nous captions en contexte communautaire appartient en premier lieu aux participants, tout comme à l'ensemble de la communauté. Notre organisme veille donc à redonner l'intégralité des documents audiovisuels sources ainsi que les productions finales aux participants, mais également aux institutions culturelles, éducatives et politiques, lorsqu'un projet d'envergure peut avoir des répercussions positives pour l'ensemble des membres.

Alors que nous utilisions le support DVD afin de remettre ces contenus aux participants au tournant des années deux mille, nous optons aujourd'hui pour l'utilisation de clés USB. Dans un cas comme dans l'autre, cela nous oblige à compresser les archives car ces supports sont limités et nous devons nous assurer des possibilités de visionnement des destinataires. Un site de diffusion des archives permettrait aux ayants droit d'avoir non seulement accès à leurs images mais également à toutes les informations légales et éthiques, les droits de suite, etc.

Exemples d'avertissemens relatifs aux contenus

– La Boîte Rouge VIF et ses partenaires reconnaissent que les propos recueillis et les images, sous forme de photos, de vidéos et d'enregistrements sonores, découlant des échanges avec les membres des communautés autochtones pendant les différentes phases du projet, demeurent la propriété physique et intellectuelle desdits individus.

Selon le type de matériel qui ferait l'objet d'une demande d'utilisation ultérieure, le demandeur devra obtenir une autorisation écrite de La Boîte Rouge VIF (et éventuellement d'autres organismes partenaires). L'autorisation des individus à la source des témoignages et/ou images pourrait également être requise.

Toute utilisation de ces contenus à des fins commerciales est strictement interdite.

– Ces contenus, sous forme de textes, photographies, enregistrements vidéo et sonores, véhiculent des propos qui ne représentent que les opinions de ceux qui les ont exprimées. Ils n'engagent ni ne représentent en aucun cas et en aucune manière les positions du producteur de ce projet, de ses partenaires ou de quelconque institution autochtone ou allochtone.

Annexe 3 - Considérations technologiques / systèmes et formats

Dans une première mesure, l'ensemble des documents originaux sera conservé dans les formats originaux des équipements desquels ils proviennent sur des disques durs en double copies dans des valises de protection ignifuges conservées dans des lieux distants. Par exemple, des contenus ayant été originellement enregistrés avec une caméra Sony NX5 seront archivés directement en AVCHD. Dans le cas où la source n'est pas numérique, les plus hauts standards seront utilisés: TIFF (lzw) pour les images statiques, Apple Pro res 422 8bit / PCM 16 bits, 48kHz pour les films et bandes magnétiques, WAV 48 kHz / 24 bits pour les enregistrements sonores.

Sur notre serveur à l'interne (NAS), les archives numériques seront conservées en format Apple Pro res 422 8bit / PCM 16 bits, prêts à l'utilisation dans de nouvelles productions audiovisuelles.

Sur la plateforme de diffusion, les documents photographiques seront disponibles en différentes résolutions, de la vignette à la taille d'origine (160px – 320, 640, 1024, source). Ils seront compressés en JPEG.

Les documents audiovisuels seront également disponibles en plusieurs résolutions.

L'audio sera compressé en MP3 tandis que la vidéo pourrait adopter le ou les formats de diffusion propre à la plateforme choisie. Nous ferons l'analyse juridique relative aux droits de suite de nos archives qui pourraient être diffusées à partir des grandes plateformes de diffusion audiovisuelles (Vimeo ou autre), et selon les résultats, nous pourrions devoir mettre en place notre propre moteur de diffusion en ligne. Quelle que soit l'option, nous utiliserons une version intérimaire de format MP4 (H.264 / AAC) afin de transférer nos archives audiovisuelles sur la plateforme choisie pour la diffusion.

Annexe 4 - Expériences précédentes et autres considérations

Un site rassemblant les contenus de la grande concertation

La plateforme web Voix – Visages – Paysages est l'exemple concret d'un de nos projets antérieurs qui s'apparente, mais à petite échelle, à la présente « Stratégie de numérisation ». En 2015, La BRV a conçu et mis en ligne un site web convivial, simple et efficace qui archive et fait la diffusion de toutes les informations recueillies (propos et images sous forme de verbatims, photographies, séquences vidéos et enregistrement sonore) lors de la phase de concertation auprès des communautés dans le cadre de l'élaboration de l'exposition permanente du Musée de la civilisation à Québec (MCQ) portant sur les Premières Nations et Inuit : « C'est notre histoire. Premières Nations et Inuit du XXI^e siècle ». Le site <http://voixvisagespaysages.com> a pour objectif principal de diffuser l'intégralités des contenus de la grande concertation aux : (1) participants eux-mêmes, sources de ces informations ; (2) 11 Nations autochtones et Inuit au Québec ; (3) chercheurs qui s'intéressent aux questions autochtones ; (4) grand public. Le cahier de charge de ce projet a permis de définir non seulement les objectifs, les fonctions et les critères de la plateforme (technologiques, ergonomiques et éthiques), mais également les limites du projet, dont la problématique complexe des droits de diffusion sur Internet, les problématiques linguistiques (langues autochtones, anglais, français) et les fonctionnalités limitées d'indexation (liens entre les contenus). Ce projet a également permis à notre équipe d'élaborer un « protocole de discrimination des contenus ». Aussi, la programmation du site permet en tout temps de retirer facilement des éléments mis en ligne (commutateurs d'activation / désactivation de contenu) advenant le cas où un participant ou un membre de sa descendance en fait la demande auprès de notre organisme. De plus, avant le lancement officiel de la plateforme de diffusion, notre équipe est retournée dans l'ensemble des 18 communautés participantes afin de leur présenter le site, et d'ainsi obtenir leur consentement total et éclairé.

À propos des droits de suite

Tel que précisé ci-avant, nous redonnons certes les images aux personnes et aux communautés/institutions partenaires, mais ce transfert s'effectue sans une licence explicite de diffusion, ce qui peut amener à une confusion en regard des droits de suite desdites images ; une expérience récente nous a sensibilisés à cet effet. Suite à un projet collaboratif où nous avons documenté un rassemblement annuel, les images sources et un montage des moments clés ont été livrés à la communauté. Or, l'année suivante, des images de la production finale ont été utilisées par une agence de production audiovisuelle allochtone dans le cadre d'un document touristique destiné au marché télévisuel. Ces images en copropriétés furent donc utilisées en dehors d'un contexte communautaire, sans notre consentement, mais de plus, la communauté a transféré au producteur les images de la production finale (donc colorisée et compressée) au lieu des images sources. Le présent projet serait donc pour nous l'occasion de définir et de développer, avec nos partenaires autochtones, une « licence de droits de suite » en bonne et due forme.

La propriété intellectuelle et les paramètres de rediffusion

Nous aurons également à nous positionner, sur le long terme, sur la question de la « Vente des images » au grand public, au même titre que l'Office national du film du Canada (ONF) ou les bibliothèques numériques. Actuellement, notre organisme ne vend pas les archives que nous sauvegardons ; elles sont exclusivement réutilisées par notre équipe de créateurs qui conçoivent et produisent de nouveaux outils de transmission des cultures autochtones. Cette réflexion sera poursuivie avec nos partenaires autochtones, à qui la propriété intellectuelle appartient.

Mais à court et moyen terme, nous devons penser à nos partenaires et collaborateurs qui souhaitent parfois utiliser nos images pour leurs propres projets d'expression et de mise en valeur culturels. Lorsque de telles ententes sont prises, nous devons leur vendre ou établir une entente (souvent sous la forme d'un partenariat afin d'éviter des coûts élevés d'acquisition). Les grandes institutions muséales avec qui nous collaborons (Musée de la civilisation à Québec, Musée McCord-Stewart, Centre des Sciences de Montréal, etc) auraient, comme nous, beaucoup à gagner à effectuer leur propre repérage au sein de nos collections, en plus d'avoir des accès privilégiés afin d'être en mesure de télécharger facilement des versions compressées des images. Il serait ainsi plus simple pour notre organisme de se limiter à la livraison des images en haute résolution suite à des ententes.

Annexe 5 - Ressources nécessaires et coûts envisagés (à compléter)

L'entreposage physique des documents originaux dans un environnement sécurisé et adapté à l'archivage à long terme et la conversion des données dans des formats standardisés au web en vue de leur diffusion, demande un certain nombre de ressources.

Sommairement, les ressources matérielles nécessaires à la réalisation de notre projet sont :

- Une station de travail et de visionnement composée d'un ordinateur puissant, de logiciels permettant la conversion en formats standardisés, de disques durs et de protections physiques;
- Un ordinateur portable avec une suite de logiciels de type Office pour l'attribution des métadonnées aux contenus numérisés;
- Des valises ignifuges visant la sécurisation des disques durs accueillants actuellement l'ensemble des documents numériques en format original.
- Un serveur de fichiers (Network-attached storage) pouvant d'une part accueillir la totalité des images d'archives en format Apple ProRes 422 et d'autre part agir en tant que serveur web.

Comme nous envisageons majoritairement d'utiliser des suites logicielles libres, les frais inhérents aux mises à jour ne seront pas considérables. *FFmpeg* par exemple, est une collection de logiciels libres destinés au traitement de flux audio ou vidéo. Des scripts que nous développerons seront utilisés afin d'automatiser les réencodages audio et vidéo dans tous les formats requis à l'intégration dans la plateforme.

La BRV étant hébergée par l'Université du Québec à Chicoutimi sous un protocole d'entente jusqu'en 2027, les frais relatifs à l'hébergement de la plateforme et à la bande passante sont pris en charge.

Il va de soi que ce processus requiert également la participation de ressources humaines.

- Deux personnes pourraient être rattachées à ce projet, prenant en charge les étapes de numérisation des contenus et la préparation à leur intégration dans la base de données de la plateforme.
- Considérant la dimension itérative de notre action sur le terrain, nos collections s'enrichiront inexorablement au fil du temps. Dans une projection prudente, il est concevable d'imaginer l'ajout annuel de 45h de contenus audiovisuels. De cette approximation, 2h seraient de diffusion publique, tandis que l'autre partie enrichirait la collection à diffusion restreinte. Si les membres de l'équipe audiovisuelle de La BRV adapteront le protocole d'archivage existant, il apparaît difficile qu'ils puissent prendre le temps nécessaire à la conversion, à l'attribution des métadonnées et à l'intégration des nouveaux éléments à la plateforme d'archivage. Ainsi, si cette tâche n'est pas l'objet d'un travail quotidien, il semble nécessaire d'envisager un employé à temps partiel connaissant bien l'organisme et les projets qui puisse prendre en charge ces étapes d'enrichissement de la plateforme de façon mensuelle.